

**Médecin des Hôpitaux
Neurologue**

Hôpital Beaujon
100, Boulevard du Général Leclerc
92110 CLICHY

Je soussignée, Docteur [REDACTED], neurologue, Médecin des Hôpitaux, certifie avoir examiné

Monsieur Jérôme PRIEUR le 10 mai 2017, à la demande de la Commission Régionale d'Invalidité
d'Inaptitude et d'Incapacité Permanente, avec pour mission de

- décrire l'invalidité de Monsieur PRIEUR
 - d'évaluer son taux d'incapacité par référence au guide barème applicable pour l'évaluation des déficiences et incapacité des personnes handicapées
 - d'évaluer sa capacité à se procurer un emploi compte tenu de son handicap
- en se plaçant à la date du 11 mai 2015 ainsi qu'à la date de l'examen pour information.

Examen du 10 mai 2017

Monsieur Prieur est âgé de 36 ans.

Il était informaticien et ne travaille plus depuis 5 ans.

Il dit avoir quitté son travail en raison de ses problèmes de santé qu'il attribue à la présence dans l'environnement d'ondes de haute fréquence, de basse fréquence ou électromagnétiques.

Sa demande d'allocation adulte handicapé du 11 mai 2015 a été refusée : le taux d'incapacité a été reconnu inférieur à 50%.

Les premiers symptômes rapportés par le patient étaient dermatologique : dermite séborrhéique, pellicules (en 1992/1993). Monsieur prieur rattache leur apparition à la présence dans son environnement d'ondes hertziennes et d'une pollution électromagnétique. Il ne supportait notamment pas le téléphone portable de la personne qui travaillait à côté de lui. En 2007 il signale des rashes et des pétéchies pour lesquels il incrimine des ondes de basse fréquence.

Il note l'apparition de troubles neurologiques en 2010 : céphalées ; troubles de mémoire et insomnie en 2003 ; syndrome confusionnel (manque de concentration) en 2011 ; paresthésies, dysesthésies, sensation de brûlure du visage, raideur de la nuque, chaleur diffuse : tous ces symptômes étant aussi

attribués à l'exposition des ondes à haute fréquence ou à basse fréquence ou à des champs électromagnétiques.

Monsieur Prieur signale aussi des troubles auditifs : hypoacousie et acouphènes. Un bilan auditif réalisé en 2012 était normal (Docteur OHRESSER)

L'examen neurologique est normal. Monsieur Prieur est venu seul à la consultation. Il est bien orienté et n'a aucun trouble du langage.

Monsieur Prieur décrit avec précision les troubles dont il se plaint en précisant les dates de leur apparition. Il fournit des documents détaillés décrivant ses symptômes et les facteurs qu'il considère comme déclencheurs : selon les cas, ondes à haute fréquence, onde à basse fréquence, ondes électromagnétique ou leur association.

Une IRM cérébrale réalisée le 29 septembre 2010 était normale.

Un bilan des fonctions cognitives a été réalisé en mars-avril 2015 à la consultation de mémoire du centre hospitalier d'Arpajon. Le docteur **H Andriatsiferana** conclut "le bilan neuropsychologique n'apporte aucun argument en faveur d'une détérioration cognitive" ; "La neuropsychologue note tout au plus quelques difficultés plus en lien avec des troubles attentionnels".

EN CONCLUSION

A la date du 11 mai 2015 et à la date de l'examen

- le taux d'invalidité est de 0% (zéro pour cent) en ce qui concerne l'aspect neurologique.
- L'intéressé est apte au travail au point de vue neurologique.